

# Mennecy

VAL D'ESSONNE

■ L'application de la redevance est suspendue jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012

## La CCVE suspend la Reomi

« Patrick Imbert a eu raison de prendre l'application de la Reomi », réagit Jean-Philippe Dugoin, adjoint au maire de Mennecy, suite à l'annonce du président de la communauté du Val d'Essonne (CCVE) de différer la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (Reomi) pour l'année 2011. Lors d'une réunion publique expéditive (elle n'a duré qu'une vingtaine de minutes, ndlr), organisée à Mennecy mercredi 24 novembre, où plusieurs centaines de personnes ont exprimé leur mécontentement face à la mise en place de cette redevance initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'exécutif de la CCVE a décidé de mettre en place un moratoire.

### Une année de test

« Nous ne voulions rien imposer aux communes, explique Patrick Imbert. Une année de test permettra de rassurer les habitants et de réajuster les tarifs. »

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les habitants du territoire, encore sous le régime de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), trouveront, à titre indicatif sur leur facture, le prix qu'ils auraient dû payer avec la



Jean-Philippe Dugoin, maire adjoint de Mennecy, lors de la réunion publique, mercredi 24 novembre, dans la salle Marianne.

Reomi. « Cette précision tendra à sensibiliser les habitants, précise le président de la CCVE. Nous espérons que les élus qui se sont opposés à la Reomi seront force de proposition pour ajuster cette redevance qui se veut juste, équitable et transparente. »

De son côté, Jean-Philippe Dugoin, qui s'est mobilisé contre la mise en place de la Reomi, espère « une véritable concertation avec les habitants et les associations locales » afin de revoir certaines modalités

de la tarification. « Pour que les gens fassent des efforts pour réduire leurs déchets, il faut proposer des prix attractifs. »

### « Les tarifs doivent être incitatifs »

« Mettre en place cette Reomi, c'est possible, selon Alexandre Spada, maire d'Itteville, lui aussi soulagé de la suspension. Mais les tarifs doivent être incitatifs pour que les gens fassent des efforts dans leur réduction des déchets. »

Pour Wilfried Hilgenga, l'édile d'Auvernaux, qui s'était abstenu au moment du vote des tarifs lors du dernier conseil communautaire, cette Reomi « va faire trop de mécontents ». D'ailleurs, il n'exclut pas une annulation du projet en 2012. Ce que ne souhaite pas Patrick Imbert, soutenu par certains élus de la CCVE, à l'image de Jean-Luc Gouarin, maire de Fontenay-le-Vicomte.

### « Dommage de stopper le processus »

« C'est dommage d'avoir stoppé le processus qui était lancé, explique ce dernier. Il y avait des choses à revoir mais nous aurions pu les ajuster en cours de route. Tout le monde était d'accord pour passer à la Reomi il y a un an, lors du vote, et aujourd'hui, je ne suis pas certain que l'année qui vient soit profitable aux ajustements. Maintenant que les habitants ont un a priori négatif sur cette redevance, ça va être difficile. »

Le prochain conseil communautaire est prévu le 14 décembre. A cette occasion, le moratoire sera officialisé et les concertations de travail lancées, comme l'affirme Alexandre Spada : « On en a beaucoup dit, maintenant, il faut se mettre au travail ». ■ Pauline Chastanet